

GUIDE DES AIDES

ÉTUDIANTES :

**SURMONTEZ VOS DIFFICULTÉS
ET FAITES VALOIR VOS DROITS**



SOMMAIRE

NOS PERMANENCES À L'IMA	6
SIMULATEUR D'AIDES	7

01. LES AIDES FINANCIÈRES

LA BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX (BCS)	8
LES AIDES SPÉCIFIQUES : ASAA ET ASAP	10
L'AIDE AU MÉRITE	10
FONDS D'AIDE AUX JEUNES	11
LA PRIME D'ACTIVITÉ	11
LE RSA JEUNE	12
LES PRÊTS ÉTUDIANTS GARANTIS PAR L'ÉTAT	14
L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES SERVICES SOCIAUX	14
NUMÉRO D'APPEL NATIONAL	14

02. LES AIDES AU LOGEMENT

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)	15
L'AIDE AU LOGEMENT SOCIAL (ALS)	16
LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT	18
LES LOGEMENTS CROUS	18
RÉSIDENCES ÉTUDIANTES	20
LOCAVIZ	21
LA CLLA 93 OUEST	22
VISALE	23
DOSSIER FACILE	24
MOBILI-JEUNE	25
CHÈQUES-ÉNERGIE	26

03. LES AIDES AUX TRANSPORTS

FORFAIT IMAGINE R ÉTUDIANT	27
CARTE AVANTAGE JEUNE - SNCF	27
L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE	27

04. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ	28
L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS	29
LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP	30
LES BOURSES RÉSERVÉES POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	32
LES MAISONS DÉPARTEMENTALES POUR LE HANDICAP	33
INCLU'PRO	33
LES BOURSES DE LA FEDEEH	33

05. ALTERNANCE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

LES MISSIONS LOCALES	34
1 JEUNE, 1 MENTOR	34
LA CELLULE RÉGIONALE INTERMINISTÉRIELLE D'ACCOMPAGNEMENT	35
VERS L'APPRENTISSAGE D'ÎLE-DE-FRANCE	35
1 JEUNE, 1 SOLUTION	35

06. AIDES PSYCHOLOGIQUES ET MÉDICALES

LES MUTUELLES ÉTUDIANTES	36
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE	36
SANTÉ PSY ÉTUDIANTS	37
DISPOSITIF NIGHTLINE	37
FIL SANTÉ	37
RELAIS FSE93	38
LES BAPU	38
HARCÈLEMENT SCOLAIRE	38
LES ÉCOLES DENTAIRES / OSTÉOLOGIE / PODOLOGIE	39
PLANNING FAMILIALE	39
LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE	39
CONTRACEPTION GRATUITE	40
HARCÈLEMENT SEXUEL	40

07. AIDES ALIMENTAIRES ET MATÉRIELLES

LE CROUS	41
----------	----

LES ÉPICERIES SOLIDAIRE	41
LES AGORAÉ	41
L'ASSOCIATION LINKEE	42
L'ASSOCIATION CO'PI	42
LES RESTOS DU CŒUR, LA CROIX-ROUGE, EMMAÛS, ET LE SECOURS POPULAIRE	42
LES APPLICATIONS	43
 08. AIDES JURIDIQUES	
LE SERVICE DE RENSEIGNEMENT EN DROIT DU TRAVAIL DE LA DRIETS	43
L'INSPECTION DU TRAVAIL	44
CONSEIL DE PRUD'HOMMES	44
MÉDIATEUR	44
LA FAGE	45
LES SYNDICATS ÉTUDIANTS	45
 09. AIDES NUMÉRIQUES ET INFORMATIQUES	
L'AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL	46
PROMOTIONS ÉTUDIANTES	47
 10. AIDES AU BIEN-ÊTRE ET À LA CULTURE	
LE PASS'SPORT	47
LE PASS JEUNES	48
LA CARTE JEUNES EUROPÉENNE	48
LA CARTE ISCI	49
ENTRÉES GRATUITES DANS LES MUSÉES	49
 11. AIDES POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX	
 12. LES AIDES DIVERSES ET SPÉCIFIQUES	
LA MAISON ÉTUDIANTE	51
LE RÉSEAU EXPRESS JEUNE	52
PÉPITE	52
PLATFORME ANTIDISCRIMINATION	52



Bienvenue dans ce guide conçu pour **enrichir votre parcours étudiant** à l'IMA en vous offrant un accès direct **aux multiples aides disponibles**.

Que ce soit pour du soutien financier, des conseils académiques ou des services de santé et de bien-être, ce manuel vise à vous orienter vers les ressources essentielles qui vous aideront à exceller dans vos études et à améliorer votre vie quotidienne à l'école.

Nous vous encourageons à explorer ce guide et à profiter des avantages qui vous aideront à poursuivre vos études dans les meilleures conditions.

NOS PERMANENCES À L'IMA

Nous organisons **des permanences mensuelles** pour discuter des aides étudiantes, sous la direction de Miloud TAIBI, notre référent.

Ces séances se tiennent **tous les 2^{ème} jeudis et les derniers lundis de chaque mois**.

Ces séances sont conçues pour offrir **un espace où les étudiants peuvent obtenir des informations sur les aides disponibles**, poser des questions et préparer efficacement leurs demandes d'aides étudiantes.

C'est l'occasion idéale pour ceux qui envisagent de solliciter une aide financière étudiante d'échanger directement avec un spécialiste et de clarifier tous les aspects de leur demande.

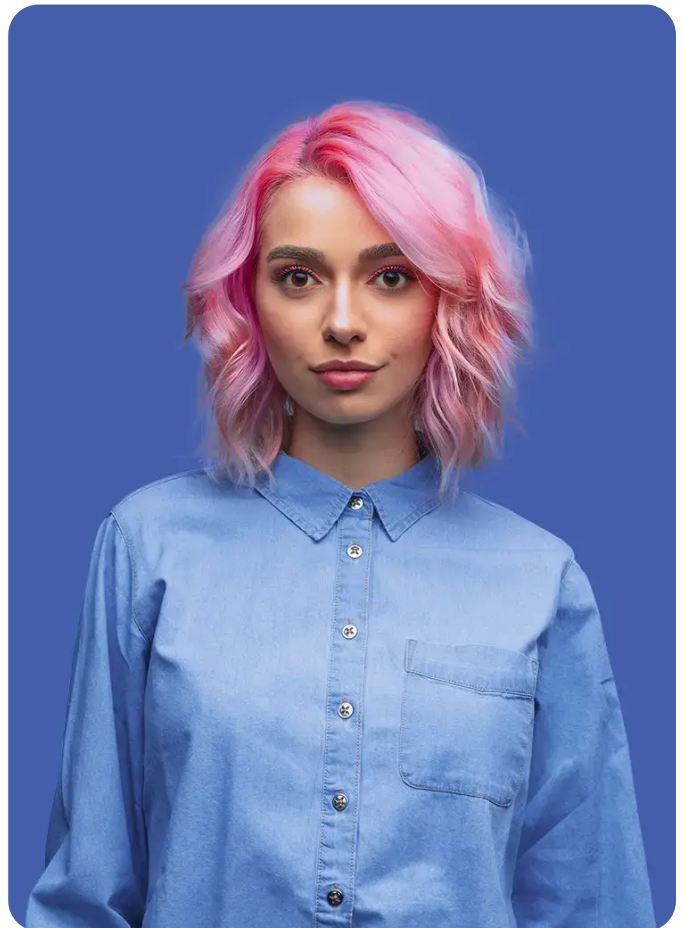


Vous pouvez retrouver le planning complet des permanences affiché au sein de l'école.

SIMULATEUR D'AIDES

Le simulateur d'aides destinées aux jeunes est **un outil en ligne** conçu pour aider les étudiants et les jeunes actifs, à **identifier les différentes aides financières** auxquelles ils peuvent prétendre en fonction de leur situation spécifique. Ce simulateur facilite l'accès à l'information sur les dispositifs de soutien disponibles, qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux et couvre divers domaines tels que le logement, l'éducation, l'emploi, la santé et la mobilité.

Ce simulateur vous demande de saisir des informations relatives à votre situation personnelle, telles que l'âge, le statut professionnel, le niveau de revenu et le lieu de résidence. À partir de ces données, l'outil analyse les critères d'éligibilité et vous propose une liste personnalisée des aides potentielles. Les résultats peuvent inclure des aides au logement, telles que les APL (Aide Personnalisée au Logement), des bourses d'études, des subventions pour la mobilité internationale, des dispositifs d'aide à l'emploi et bien d'autres.



COMMENT UTILISER LE SIMULATEUR

#01

Accéder au simulateur :

+ Cliquez ici pour accéder au simulateur

#02

Saisie des informations : Vous devez compléter un formulaire avec vos données personnelles et financières. Il est crucial de fournir des informations exactes pour garantir la fiabilité des résultats obtenus.

#03

Analyse et résultats : Après la saisie des informations, le simulateur traite les données et affiche les aides pour lesquelles vous êtes potentiellement éligible.

#04

Démarches suivantes : Pour chaque aide identifiée, le simulateur fournit des informations sur les démarches à suivre pour faire une demande, les documents nécessaires et les contacts utiles.

Le simulateur d'aides destinées aux jeunes est un outil essentiel pour vous orienter dans le système complexe des aides publiques, augmentant ainsi vos possibilités de recevoir des soutiens financiers adaptés à votre situation personnelle et à vos besoins.

01. LES AIDES FINANCIÈRES

LA BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX (BCS)

La bourse sur critères sociaux est **une aide financière destinée à soutenir les étudiants** inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur en France, en fonction de leur situation socio-économique.

Elle est attribuée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et est gérée localement par les Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Elle est conçue pour aider les étudiants dont les ressources familiales ne permettent pas de couvrir les frais liés aux études supérieures.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible à cette bourse, l'étudiant doit :

- Être de nationalité française ou posséder un titre de séjour valide.
- Être inscrit dans un cursus conduisant à un diplôme national dans un établissement public ou privé agréé par l'État.
- Ne pas avoir dépassé l'âge de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire (des exceptions sont possibles pour les étudiants en reprise d'études).
- Répondre à des critères de ressources qui dépendent du revenu des parents ou tuteurs légaux, du nombre d'enfants à charge dans le foyer et de la distance entre le domicile familial et le lieu d'études.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

#01

Constituer le Dossier Social Étudiant (DSE) : La demande de bourse se fait via le Dossier Social Étudiant, accessible en ligne sur le site du CROUS. Les étudiants doivent remplir ce dossier entre le 15 janvier et le 31 mai pour l'année universitaire suivante.

+ Cliquez ici pour accéder au DSE

#02

Pièces nécessaires : Avis fiscal de l'année N-2 des parents ou tuteurs. Justificatifs de scolarité et, le cas échéant, de situation personnelle (par exemple en cas de rupture familiale).

#03

Évaluation et réponse : Le CROUS évalue les dossiers sur la base des informations fournies et des barèmes officiels qui prennent en compte les ressources, les charges de la famille et la distance du domicile au lieu d'études. Les étudiants sont informés de la décision par courrier électronique ou via leur compte personnel sur le site du CROUS.

Important :

Assurez-vous de réaliser une simulation pour vérifier votre éligibilité à une bourse. De nombreux étudiants éligibles ne se doutent pas de leur droit et manquent ainsi l'opportunité de bénéficier d'une aide financière !

[+ Démarrer la simulation](#)**MONTANT DE LA BOURSE**

Le montant de la bourse varie selon les échelons, qui sont déterminés en fonction de la situation financière du foyer familial. Il est versé en dix mensualités, de septembre à juin, et peut être complété par d'autres aides, comme l'aide au mérite ou l'aide à la mobilité internationale.

Échelon	Montant des mensualités	Montant total (sur 10 mois)
0 bis	145,40€	1 454€
1	216,30€	2 163€
2	307,10€	3 071€
3	382,80€	3 828€
4	458,70€	4 587€
5	521,20€	5 212€
6	550,60€	5 506€
7	633,50€	6 335€

Montant 2023 - 2024 des bourses étudiantes selon l'échelon

En résumé, la bourse sur critères sociaux est une aide précieuse pour de nombreux étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures en allégeant le poids financier. S'assurer de respecter les délais de dépôt et de fournir des informations exactes et complètes est crucial pour bénéficier de cette opportunité.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

LES AIDES SPÉCIFIQUES : ASAA ET ASAP

Les aides spécifiques anciennement appelées FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence) sont destinées **à aider les étudiants confrontés à des situations de précarité**.

Il existe deux types d'aides :

- l'Aide Spécifique Ponctuelle (ASAP), pour les difficultés financières temporaires,
- l'Aide Spécifique Allocation Annuelle (ASAA), pour les difficultés financières prolongées.

L'AIDE SPÉCIFIQUE PONCTUELLE

L'Aide Spécifique Ponctuelle est destinée **aux étudiants en difficulté financière temporaire**.

Pour être éligible, vous devez être inscrit dans l'enseignement supérieur et avoir moins de 35 ans. Il y a une exception si vous êtes en situation de handicap.

L'aide, dont le montant peut aller jusqu'à 3 071 €, est versée en une fois par le CROUS.

Les demandes sont évaluées par une commission après un entretien social.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

L'ALLOCATION SPÉCIFIQUE ANNUELLE

L'Allocation Spécifique Annuelle est une aide financière destinée aux étudiants **en difficulté économique durable** qui ne reçoivent pas la bourse sur critères sociaux.

Pour y être éligible, l'étudiant doit être âgé de moins de 35 ans au 1er septembre de l'année universitaire de la demande, sauf exception pour les personnes handicapées.

Cette aide, équivalente à un des échelons de la bourse sur critères sociaux, est examinée et attribuée par une commission du CROUS à la suite d'un entretien social.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

L'AIDE AU MÉRITE

L'aide au mérite est destinée **aux étudiants boursiers qui ont obtenu leur baccalauréat avec la mention « très bien »**.

Elle s'élève à 900€ par an, répartie en neuf mensualités de 100€ d'octobre à juin. Pour y être éligible, l'étudiant doit bénéficier d'une Bourse sur Critères Sociaux ou d'une Aide spécifique annuelle et être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.

La demande de cette aide se fait par le dépôt du Dossier Social Étudiant (DSE). Si le DSE est validé, aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire. Le CROUS vous informera directement de votre éligibilité à l'aide au mérite.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le FAJ est **une aide financière ponctuelle** destinée aux jeunes en situation de précarité. Elle vise à répondre à des besoins spécifiques tels que l'accès au logement mais peut également contribuer à couvrir des dépenses alimentaires, de déménagement, de transport ou de formation.

Chaque département gère cette aide, qui peut atteindre jusqu'à 1 000€ par an et les critères d'attribution peuvent varier en fonction du lieu de résidence. Il est recommandé de préparer votre dossier avec l'assistance d'un travailleur social de la Mission Locale.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

LA PRIME D'ACTIVITÉ

La prime d'activité est une aide financière destinée **à augmenter le pouvoir d'achat** des travailleurs aux revenus modestes, **y compris les étudiants et les apprentis** de 18 ans et plus qui travaillent et gagnent un revenu.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- **Âge minimum** : Vous devez avoir au moins 18 ans.
- **Activité professionnelle** : Vous devez être employé ou travailler en tant qu'indépendant, avec des revenus ne dépassant pas un certain seuil.
- **Résidence** : Vous devez résider en France de manière stable.

Les étudiants et apprentis doivent prouver **qu'ils gagnent au moins 78% du SMIC** pour être éligibles.

COMMENT ÇA FONCTIONNE

- **Montant** : Le montant de la prime dépend de vos revenus, de votre situation familiale et de vos charges. Elle est destinée à compléter vos revenus pour garantir que travailler est financièrement avantageux.
- **Demande** : Vous pouvez faire une simulation et déposer votre demande directement en ligne sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- **Renouvellement** : Vous devez déclarer vos revenus chaque trimestre pour ajuster le montant de la prime en fonction de votre situation réelle.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

#01

Simulation : Utilisez le simulateur en ligne sur le site de la CAF pour estimer votre éligibilité et le montant potentiel de la prime.

+ Cliquez ici pour accéder au simulateur

#02

Inscription et dépôt : Connectez-vous à votre espace personnel sur le site de la CAF pour compléter et soumettre votre demande.

#03

Suivi : Après la soumission, suivez votre dossier en ligne et mettez à jour vos informations chaque trimestre pour recevoir le bon montant de prime.

La prime peut être particulièrement bénéfique si vous travaillez tout en étudiant, car elle peut aider à couvrir des dépenses comme le logement, les transports et les fournitures académiques.

Pour démarrer, vous pouvez visiter le site de la CAF, où vous trouverez tous les outils nécessaires pour évaluer et demander votre prime d'activité. Ces sites proposent des guides détaillés et des simulateurs pour vous aider à naviguer dans le processus de demande.

+ Site de la CAF

LE RSA JEUNE

Le RSA Jeune, ou Revenu de Solidarité Active pour les jeunes, est **une aide financière destinée à soutenir les jeunes adultes en situation de précarité**. Cette aide est spécifiquement conçue pour ceux qui ont peu ou pas de revenus et qui ont du mal à intégrer le marché du travail.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU RSA JEUNE ?

Le RSA Jeune s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans inclus. Pour en bénéficier, il faut remplir certaines conditions :

- Avoir travaillé au moins 2 ans à temps plein (soit 3 214 heures) durant les 3 années précédant la demande. Cette condition d'activité permet de s'assurer que le bénéficiaire a déjà été intégré dans le monde du travail.
- Résider de façon stable en France.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

#01

Évaluation des droits : Avant de faire une demande, il est conseillé de vérifier son éligibilité en utilisant le simulateur disponible en ligne sur le site de la CAF.

+ Cliquez ici pour accéder au simulateur

#02

Constitution du dossier : Le dossier de demande de RSA peut être obtenu auprès de votre CAF ou téléchargé en ligne sur le site.

#03

Dépôt du dossier : Une fois complété, le dossier doit être soumis à la CAF. Il doit inclure tous les justificatifs nécessaires pour prouver votre situation (identité, résidence, revenus, preuve de l'activité professionnelle antérieure...).

#04

Suivi : Après dépôt, votre dossier sera évalué pour vérifier si toutes les conditions sont remplies. Ce processus peut prendre plusieurs semaines. Pendant ce temps, il est possible que vous soyez convoqué pour un entretien.

Si votre demande est acceptée, le montant du RSA sera calculé en fonction de vos ressources. Le RSA est versé chaque mois et peut être complété par d'autres aides sociales, en fonction de votre situation (aide au logement, par exemple).

Il est important de noter que le RSA Jeune est soumis à des obligations de recherche active d'emploi. Les bénéficiaires peuvent être amenés à suivre des formations ou des actions d'insertion professionnelle proposées par Pôle emploi ou par d'autres organismes partenaires.

Le RSA n'est pas attribué de manière indéfinie. Il nécessite un renouvellement périodique et le respect des engagements pris (recherche d'emploi, formations...). Des contrôles réguliers sont effectués pour s'assurer que les bénéficiaires continuent de remplir les conditions d'éligibilité.

Le RSA Jeune est un dispositif crucial pour aider les jeunes adultes à stabiliser leur situation financière tout en s'insérant dans la vie professionnelle. Pour plus d'informations, contactez votre CAF, ou consultez leur site web.

+ Site de la CAF

LES PRÊTS ÉTUDIANTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

Le prêt étudiant est conçu **pour offrir une flexibilité financière aux étudiants** inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France, sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers.

Ce prêt est disponible **pour les étudiants de moins de 28 ans**, qu'ils soient français ou ressortissants de l'UE. Avec un montant maximal de 20 000€, ce prêt permet un remboursement différé, donnant aux étudiants la possibilité de commencer à rembourser après leurs études.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter votre banque ou votre conseiller financier.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES SERVICES SOCIAUX

Près de 300 agents sociaux à travers le territoire national offrent soutien et accompagnement aux étudiants en difficulté. Ces services incluent l'assistance dans les démarches d'accès aux droits sociaux, des aides financières et alimentaires, ainsi qu'un soutien en cas de problèmes familiaux pour favoriser la réussite universitaire.

Pour contacter les services sociaux des Crous, vous pouvez utiliser la section «Mes Rendez-vous» sur le site [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr), où les coordonnées sont disponibles.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

NUMÉRO D'APPEL NATIONAL

Depuis le 10 janvier 2020, **un numéro d'appel national : 08 06 00 02 78**, est disponible pour les étudiants en France confrontés à des difficultés financières graves.

Actif du lundi au vendredi, de 9h à 17h, ce service **vise à faciliter l'accès aux aides financières d'urgence existantes**, qui sont souvent méconnues et sous-utilisées par les étudiants.

Ce numéro permet de recevoir des informations et des orientations sur les différentes aides disponibles.

02. LES AIDES AU LOGEMENT

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

Cette aide est accessible à **toute personne louant un logement**, qu'il soit neuf ou ancien. Pour être éligible, le logement doit être soumis à une convention avec l'État qui détermine, entre autres, les modalités d'évolution du loyer, la durée du bail, ainsi que les conditions d'entretien et les normes de confort requises.

Les APL **peuvent être cumulées avec les bourses sur critères sociaux** et varient si l'étudiant bénéficie ou non d'une bourse. Le montant de l'APL n'est pas fixe et varie non seulement en fonction de la zone géographique du logement mais aussi selon vos revenus et la composition de votre foyer, avec un versement effectué chaque mois entre le 5 et le 10.

Il est important de noter que, en cas de déménagement pendant vos études, il est conseillé de demander le transfert de votre dossier à la nouvelle Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES APL ?

Les APL sont accessibles à toute personne qui loue ou possède un logement répondant à des critères de décence et de taille minimale. Il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française pour en bénéficier, mais il faut résider de façon régulière en France. Les étudiants, ayant de faibles ressources, peuvent prétendre à cette aide, à condition que le logement soit leur résidence principale.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible aux APL, plusieurs critères doivent être remplis :

- Le logement doit être déclaré décent selon les normes en vigueur.
- Le demandeur doit avoir un droit légal d'occupation du logement (locataire, sous-locataire autorisé, propriétaire occupant...).
- Les ressources du foyer ne doivent pas dépasser un certain plafond, qui varie en fonction de la composition du foyer et de la zone géographique.

COMMENT CALCULER LES APL ?

Le montant des APL est déterminé par un calcul qui prend en compte plusieurs éléments :

- Les ressources financières du foyer.
- La situation familiale et le nombre de personnes composant le foyer.
- Le montant du loyer.
- La zone géographique du logement, qui influence le coût de la vie.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

#01

Évaluer votre éligibilité : Avant de faire une demande, vous pouvez utiliser les simulateurs disponibles sur le site de la CAF pour estimer si vous êtes éligible et quel pourrait être le montant approximatif de l'aide.

+ Cliquez ici pour accéder au simulateur

#02

Rassembler les documents nécessaires : Vous aurez besoin de fournir des documents attestant de votre identité, de vos ressources, de votre situation familiale et de votre droit d'occupation du logement.

#03

Soumettre la demande : La demande peut être faite en ligne sur le site de la CAF, en créant un compte et en remplissant le formulaire de demande d'APL. Vous pouvez aussi vous rendre dans une antenne locale pour obtenir de l'aide.

#04

Suivi et paiement : Une fois la demande soumise et traitée, si vous êtes éligible, le montant de l'APL sera versé directement au bailleur ou à l'établissement prêteur chaque mois et vous serez responsable du paiement du reste du loyer ou de la mensualité.

À noter :

Les montants et les conditions d'éligibilité peuvent changer, il est donc conseillé de vérifier régulièrement les mises à jour sur le site de la CAF. En cas de changement de situation (revenus, composition du foyer, déménagement...), vous devez le signaler à la CAF pour réévaluer vos droits.

L'AIDE AU LOGEMENT SOCIAL (ALS)

L'ALS ou Aide au Logement Social, est une allocation destinée à **réduire le montant du loyer** pour les personnes ne bénéficiant pas de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Gérée également par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les ALS visent à aider les locataires, sous-locataires ou propriétaires occupant leur logement dans le paiement de leur loyer.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES ALS ?

Les ALS sont disponibles pour les individus et les familles qui ne remplissent pas les conditions spécifiques pour recevoir les APL, notamment ceux habitant dans des logements non conventionnés avec l'État. Cela inclut souvent les étudiants, les jeunes actifs, les ménages modestes louant des logements privés, ou les personnes résidant dans certaines structures d'hébergement.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible à l'ALS, il faut respecter plusieurs critères :

- Occuper un logement qui respecte des normes minimales de décence et de sécurité.
- Ne pas être éligible à l'APL.
- Les ressources du demandeur et de sa famille ne doivent pas excéder certains plafonds, qui varient selon la composition du foyer et la localisation du logement.
- Le logement doit constituer la résidence principale du demandeur.

COMMENT EST CALCULÉ L'ALS ?

Le montant de l'ALS est déterminé par un calcul qui prend en compte plusieurs facteurs :

- Les revenus du demandeur et de tous les membres du foyer.
- La situation familiale, incluant le nombre de personnes à charge.
- Le montant total du loyer ou des charges pour les propriétaires.
- La localisation du logement et le coût associé à la vie dans cette zone.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

#01 Vérification de l'éligibilité : Avant toute démarche, il est recommandé d'utiliser le simulateur de droit aux aides au logement disponible sur le site de la CAF pour estimer votre éligibilité et le montant potentiel de l'ALS.

+ Cliquez ici pour accéder au simulateur

#02 Préparation des documents nécessaires : Rassemblez tous les documents requis, y compris des preuves de revenus, des justificatifs d'identité, et des informations détaillées sur votre logement et votre contrat de location.

#03 Dépôt de la demande : La demande peut être faite en ligne via le site web de la CAF. Si vous préférez, vous pouvez également vous rendre dans une antenne locale pour obtenir de l'aide pour votre dossier.

#04 Traitement et paiement : Après l'acceptation de votre demande, les paiements de l'ALS seront généralement versés directement au propriétaire et vous serez tenu de payer le reste dû.

Il est important de maintenir à jour vos informations auprès de la CAF, car tout changement de revenu, de composition du foyer, ou de situation résidentielle peut affecter votre droit aux aides.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Le Fonds de Solidarité pour le Logement offre **une assistance financière aux locataires qui rencontrent des difficultés pour se loger ou régler leurs factures et loyers**. Les conditions d'attribution et les montants alloués par le FSL varient selon les départements et sont destinés aux individus en situation de précarité ou ayant des ressources limitées.

L'aide du FSL peut couvrir le paiement du dépôt de garantie, de la caution, ainsi que d'autres frais associés à l'emménagement tels que l'assurance habitation et les coûts de déménagement. Elle peut également servir à régler des arriérés de loyer et de charges locatives, ainsi que des factures impayées d'électricité, de gaz, de chauffage ou d'eau.

Les critères d'éligibilité pour bénéficier de cette aide dépendent principalement des revenus du demandeur et sont spécifiques à chaque département. Pour faire une demande, il est nécessaire de contacter les services compétents de votre département.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

LES LOGEMENTS CROUS

Les logements CROUS, gérés par les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires, représentent **une option d'hébergement abordable pour les étudiants** en France. Ces résidences sont spécialement conçues pour offrir un cadre de vie adapté aux besoins et au budget des étudiants, incluant souvent des chambres individuelles ou partagées, des studios, et parfois des appartements destinés à de petites familles d'étudiants.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES LOGEMENTS CROUS

Les logements CROUS sont principalement réservés aux étudiants inscrits dans une formation supérieure reconnue par l'État. Les candidatures sont ouvertes à tous les étudiants, qu'ils soient français ou internationaux, en fonction de leur situation financière et académique.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible à un logement CROUS, un étudiant doit :

- Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France.
- Avoir un dossier social étudiant (DSE) à jour, qui est utilisé pour évaluer la demande de logement ainsi que pour les demandes de bourse sur critères sociaux.
- Priorité est souvent donnée en fonction des ressources financières de l'étudiant et de sa famille, ainsi que de la distance entre le domicile familial et le lieu d'études.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE LOGEMENTS

Les résidences CROUS offrent divers types de logements adaptés aux besoins des étudiants :

- **Chambres simples** : souvent équipées d'un lit, d'un bureau et de rangements, avec accès à des cuisines et sanitaires communs.
- **Studios** : comprennent une pièce principale avec un espace de couchage, un coin cuisine et une salle de bain privée.
- **Appartements** : pour les étudiants en couple ou avec enfants, offrant plus d'espace et des équipements privés.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT CROUS

#01 Constitution du Dossier Social Étudiant (DSE) : La demande se fait en ligne via le portail du CROUS, généralement entre janvier et mai pour l'année universitaire suivante. Le DSE permet de demander à la fois une bourse et un logement.

+ Cliquez ici pour accéder au DSE

#02 Choix du logement et dépôt de la demande : Lors de la création du DSE, vous pouvez exprimer vos préférences en termes de type de logement et de localisation.

#03 Réponse et acceptation : Les réponses du CROUS sont généralement envoyées avant la fin du mois de juin. Si une proposition de logement vous est faite, vous devez rapidement confirmer votre acceptation et fournir les documents requis.

#04 Signature du contrat et emménagement : Avant de s'installer dans le logement, un contrat de location doit être signé, et un dépôt de garantie est souvent requis. Les étudiants emménagent généralement en septembre.

Les logements CROUS sont subventionnés par l'État, offrant des loyers inférieurs à ceux du marché privé. Ils sont souvent situés à proximité des campus universitaires et incluent divers services et supports, tels que la sécurité, la maintenance et parfois l'accès à des cantines et des installations sportives.

À retenir :

Il est important de noter que la demande pour les logements CROUS est très élevée et que les places sont limitées. Les étudiants sont encouragés à faire leur demande bien à l'avance et à explorer d'autres options de logement si nécessaire. Le logement CROUS est une excellente solution pour les étudiants cherchant un hébergement économique tout en restant proche de leur lieu d'études.

RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

Les résidences étudiantes sont des structures d'hébergement conçues spécifiquement pour répondre aux besoins des étudiants. Ces logements peuvent être gérés par des organismes publics, comme les CROUS, ou par des acteurs privés. Les résidences étudiantes offrent généralement une gamme de services adaptés à la vie étudiante, tels que la fourniture de meubles, l'accès à Internet, des salles d'étude, des espaces de loisirs et parfois des services de restauration ou de laverie.

Les avantages des résidences étudiantes :

- **Praticité** : Situées généralement à proximité des établissements d'enseignement supérieur, elles facilitent les déplacements.
- **Sécurité** : Sécurisées et souvent surveillées, elles offrent un environnement rassurant pour les étudiants et leurs familles.
- **Cohabitation étudiante** : Elles favorisent la création de réseaux sociaux et d'entraide entre étudiants.
- **Simplicité administrative** : Les contrats de location sont adaptés à la durée de l'année universitaire et les charges sont souvent incluses dans le loyer.

LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES À AUBERVILLIERS

Résidence Lucie Aubrac - Fac-Habitat

Offre des logements modernes et bien équipés, avec un accès à des services collectifs tels que la laverie automatique, des espaces de détente communs, et le Wi-Fi haut débit.



Résidence Jean Moulin - Studefi

Cette résidence offre des studios meublés avec accès à des installations communes, telles que la laverie, une salle de fitness et des espaces de détente.



Choisir une résidence étudiante est une solution pratique pour beaucoup d'étudiants qui cherchent à combiner études et vie sociale dans un cadre structuré et sécurisé.

LOCAVIZ

Locaviz est **une plateforme centralisée dédiée au logement étudiant en France**. Cette première plateforme d'offres d'hébergement pour étudiants fonctionne de manière non commerciale et est spécialement conçue pour répondre aux besoins des étudiants qui recherchent un logement dans le secteur privé. Les étudiants peuvent effectuer des recherches et consulter gratuitement les annonces de logements directement sur le site de Locaviz.

Les avantages de Locaviz :

- **Accès gratuit** : Les étudiants peuvent rechercher et consulter les offres sans frais.
- **Offres vérifiées et sécurisées** : Grâce au label CROUS, les étudiants peuvent choisir parmi des logements dont la qualité et la sécurité sont certifiées.
- **Proximité avec les infrastructures universitaires** : Beaucoup de logements proposés sont situés à proximité des campus universitaires, ainsi que des équipements sportifs et culturels.

COMMENT FONCTIONNE LOCAVIZ ?

La plateforme offre un accès direct à une large gamme de logements privés, allant de chambres chez l'habitant à des studios ou des appartements. Ce qui distingue particulièrement Locaviz des autres plateformes de logement, c'est que certaines de ses offres sont labellisées par les équipes du CROUS.

Ces logements labellisés doivent répondre à des critères stricts pour garantir leur qualité :

- **Respect des normes réglementaires du logement décent** : cela inclut la surface minimale, les normes de sécurité, et les équipements essentiels.
- **Performance énergétique des bâtiments** : afin de garantir un confort optimal sans consommation excessive d'énergie.
- **Montant du loyer et des charges** : les coûts doivent être raisonnables et en adéquation avec les services proposés.
- **Bonnes pratiques locatives** : les relations entre bailleurs et locataires doivent être équitables et respectueuses.

COMMENT BÉNÉFICIER DE LOCAVIZ ?

#01

Inscription : Les étudiants doivent s'inscrire sur le site Lokaviz.fr pour accéder pleinement aux services.

+ Cliquez ici pour accéder au site Locaviz

#02

Recherche de logement : Utilisez les filtres disponibles pour spécifier vos préférences, telles que le type de logement, la localisation, le prix...

#03

Consultation des annonces : Parcourez les annonces et consultez les détails des logements qui vous intéressent.

#04

Contact avec les bailleurs : Une fois un logement choisi, vous pouvez contacter directement le bailleur via les coordonnées fournies sur la plateforme pour poser des questions supplémentaires ou organiser une visite.

#05

Signature du bail et emménagement : Après avoir vérifié le logement et discuté avec le bailleur, vous pouvez procéder à la signature du contrat de location et organiser votre emménagement.

À retenir :

Locaviz est une ressource précieuse pour les étudiants à la recherche d'un logement en France, offrant une plateforme sécurisée et centrée sur les besoins étudiants. Avec des logements labellisés par le CROUS, la plateforme garantit non seulement la qualité et la sécurité des logements, mais aussi des prix adaptés aux budgets étudiants.

LA CLLA 93 OUEST

Le CLLAJ 93 Ouest (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) vise à faciliter l'accès au logement pour les jeunes résidents d'Aubervilliers à travers un accompagnement personnalisé.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

VISALE

Visale **est une garantie de loyer impayé** proposée par Action Logement, qui agit comme un dispositif de cautionnement locatif pour les locataires. Ce service est particulièrement utile pour les personnes qui n'ont pas de garants personnels pour se porter caution de leur loyer. Visale **est une solution gratuite** qui s'adresse à tous les étudiants majeurs, sans conditions de ressources, couvrant tous types de logements, y compris des résidences étudiantes, des logements indépendants, des colocations, des appartements, des studios et des chambres.

Visale se porte garant pour le locataire en cas de non-paiement du loyer et des charges locatives durant toute la durée du bail. Cette garantie peut couvrir jusqu'à 36 mensualités impayées pour les baux signés avec des étudiants ou des jeunes de moins de 30 ans.

Les avantages de la garantie Visale :

- **Universalité** : Accessible à tous les étudiants majeurs, sans conditions de ressources.
- **Gratuité** : Aucun frais pour le locataire ou le bailleur.
- **Flexibilité** : Valable pour différents types de logements, y compris les résidences étudiantes et les colocations.
- **Sécurité** : Rassure les bailleurs, ce qui facilite l'accès au logement pour les locataires sans garant.

COMMENT BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE VISALE ?

#01

Inscription en ligne : Le premier pas est de créer un compte sur le site officiel de Visale. Ce processus implique de fournir des informations personnelles et des détails sur votre situation.

+ Cliquez ici pour accéder au site Visale

#02

Demande de garantie : Une fois le compte créé, vous pouvez demander la garantie Visale en remplissant le formulaire en ligne. Vous devrez fournir des informations sur le logement que vous souhaitez louer ainsi que sur votre situation d'étudiant.

#03

Validation : Après soumission, votre demande sera étudiée par Action Logement. Si elle est acceptée, vous recevrez une attestation Visale que vous pourrez présenter à votre futur bailleur comme preuve de votre garantie locative.

#04

Signature du bail : Présentez l'attestation Visale lors de la signature de votre bail. Cette attestation assure le bailleur que la garantie Visale couvre votre location.

La garantie Visale est une solution précieuse pour les étudiants ayant des difficultés à trouver un garant, offrant une sécurité tant pour les locataires que pour les propriétaires et facilitant l'accès au logement dans un contexte souvent compétitif.

DOSSIER FACILE

Dossier Facile est **un service en ligne gratuit** proposé par le gouvernement français, destiné à aider les locataires dans **la préparation de leur dossier de location**. Ce service simplifie la constitution du dossier locatif, qui est souvent perçu comme un processus complexe et fastidieux. En utilisant Dossier Facile, les locataires peuvent organiser, sécuriser et partager leurs documents de manière efficace avec les potentiels bailleurs.

Les avantages de Dossier Facile :

- **Gain de temps** : En regroupant tous les documents nécessaires en un seul endroit, les locataires économisent du temps dans la constitution de leur dossier.
- **Accès facile** : Accessible depuis n'importe quel appareil connecté à internet, ce qui permet de gérer ou de partager son dossier depuis tout lieu.
- **Facilité d'utilisation** : L'interface utilisateur de Dossier Facile est conçue pour être intuitive et simple à utiliser, même pour ceux qui ne sont pas particulièrement à l'aise avec la technologie.
- **Confiance des bailleurs** : Les dossiers complets et bien organisés augmentent la crédibilité des locataires auprès des bailleurs.

COMMENT BÉNÉFICIER DE DOSSIER FACILE ?

#01

Inscription en ligne : Visitez le site officiel de Dossier Facile et créez un compte.

+ Cliquez ici pour accéder au site Dossier Facile

#02

Constitution du dossier : Téléchargez les documents requis par le système, qui peuvent inclure des justificatifs d'identité, de revenus, des avis d'imposition, des quittances de loyer antérieures...

#03

Validation : Une fois les documents téléchargés, Dossier Facile vérifie leur validité et leur conformité aux exigences des bailleurs.

#04

Partage du dossier : Partagez votre dossier en ligne avec les bailleurs potentiels en leur envoyant un lien sécurisé, leur permettant de consulter les documents.

#05

Mise à jour : Gardez votre dossier à jour en ajoutant ou en remplaçant des documents selon l'évolution de votre situation.

Dossier Facile est une solution efficace pour tous les locataires cherchant à **optimiser leur temps** et à maximiser leurs chances de trouver un logement en rendant **leur dossier plus accessible** et attrayant pour les bailleurs.

MOBILI-JEUNE

Mobili-Jeune est une aide financière conçue **pour alléger la charge de loyer des apprentis et jeunes professionnels en alternance** dans le secteur privé. Ce dispositif est géré par Action Logement, qui vise à soutenir l'insertion professionnelle des jeunes en facilitant leur accès au logement.

Mobili-Jeune s'adresse aux apprentis et aux jeunes en contrat de professionnalisation âgés de moins de 30 ans. Elle est conçue pour compléter les dispositifs d'aides au logement déjà existants.

Fonctionnement de Mobili-Jeune :

Mobili-Jeune prend la forme d'une subvention qui permet de réduire le montant du loyer. L'aide est accordée pour la durée de la formation de l'alternant, jusqu'à un an, et peut être renouvelée en cas de prolongation de la formation. Elle est applicable aux loyers dont le montant ne dépasse pas certaines limites préétablies.

Avantages de Mobili-Jeune :

- **Soutien financier** : La réduction du loyer allège le budget des jeunes en formation et leur permet de se concentrer sur leurs études.
- **Facilité d'accès au logement** : Avec une aide garantie, les bailleurs sont souvent plus disposés à louer leurs biens aux jeunes en alternance.
- **Complémentarité avec d'autres aides** : Mobili-Jeune peut être cumulée avec d'autres types d'aides au logement, telle que l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour bénéficier de Mobili-Jeune, plusieurs critères doivent être respectés :

- **Âge** : Être âgé de moins de 30 ans.
- **Statut** : Être en formation en alternance sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- **Secteur** : Travailler dans une entreprise du secteur privé, non agricole.
- **Loyer** : Le montant du loyer doit être inférieur à un plafond défini par Action Logement, qui varie en fonction de la zone géographique du logement.

MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide Mobili-Jeune varie selon le loyer et la situation géographique du logement, mais il est généralement compris entre 10 € et 100 € par mois. Cette aide est directement déduite du loyer que vous devez payer, ce qui réduit effectivement votre charge locative mensuelle.

PROCÉDURE POUR BÉNÉFICIER DE MOBILI-JEUNE

#01

Vérification des critères d'éligibilité : Assurez-vous de remplir toutes les conditions requises pour l'obtention de l'aide.

#02

Inscription et constitution du dossier : Inscrivez-vous sur le site d'Action Logement et constituez votre dossier en téléchargeant les pièces justificatives nécessaires (contrat d'alternance, justificatif de loyer...).

+ Cliquez ici pour accéder au site d'Action Logement

#03

Envoi et traitement du dossier : Une fois le dossier complet, envoyez-le pour évaluation. Le traitement peut prendre quelques semaines.

#04

Réception de l'aide : Si votre demande est acceptée, l'aide sera versée directement et mensuellement en déduction de votre loyer, via un paiement au bailleur ou à vous-même selon les cas.

Mobili-Jeune est donc un dispositif crucial pour les jeunes en formation professionnelle, leur offrant un soutien concret pour mieux gérer leur budget logement tout en se focalisant sur leur réussite professionnelle.

CHÈQUES-ÉNERGIE

Les chèques énergie sont une aide financière du gouvernement français destinée aux ménages à faibles revenus pour **les aider à payer leurs factures d'énergie** et financer des travaux de rénovation énergétique. Ce dispositif vise à réduire la précarité énergétique et à améliorer l'efficacité énergétique des logements.

Les chèques énergie **sont envoyés automatiquement** chaque année aux ménages éligibles, en fonction des informations fiscales fournies, sans nécessité de faire une demande.

Les avantages :

- **Simplicité :** Attribution automatique sans démarches administratives.
- **Flexibilité :** Utilisable pour différentes dépenses énergétiques.
- **Soutien direct :** Aide financière directe aux ménages nécessiteux, contribuant à une meilleure gestion du budget et à l'amélioration de la qualité de vie.

03. LES AIDES AUX TRANSPORTS

FORFAIT IMAGINE R ÉTUDIANT

Le forfait Imagine R Étudiant est spécialement conçu pour les étudiants et les apprentis de moins de 26 ans résidant en Île-de-France. Il offre **un accès illimité à tous les modes de transport public de la région** (métro, RER, bus, tram et train) dans toutes les zones (1 à 5).

Ce forfait est disponible au tarif annuel de 365€, avec des frais de dossier de 8€. Pour les étudiants en stage ou en alternance, le forfait est partiellement pris en charge par l'employeur à hauteur de 50%.

En tant qu'étudiants, **vous avez accès à des réductions et offres spéciales**. Découvrez plus de 300 activités culturelles à travers l'Île-de-France. Explorez une multitude d'événements allant du cinéma au théâtre, en passant par les musées et jardins, sans oublier les livres et la musique pour enrichir votre expérience étudiante.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

CARTE AVANTAGE JEUNE - SNCF

La Carte Avantage Jeune, destinée aux jeunes de moins de 28 ans, offre **une réduction de 30 % sur les billets de TER, TGV et Intercités**, ainsi que des promotions sur des destinations européennes choisies. En outre, les détenteurs de cette carte bénéficient d'offres exclusives sur une variété de services partenaires, enrichissant l'expérience de voyage.

À seulement 49€ pour une année complète, cette carte se commande facilement en ligne et se récupère dans les gares ou aux bornes automatiques SNCF, vous permettant de voyager plus tout en économisant.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Le gouvernement propose **une aide de 500 € destinée à financer le permis de conduire** catégorie B pour les étudiants en apprentissage âgés de 18 ans et plus. Cette subvention est accessible sur présentation d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution.

Pour formuler votre demande, il est nécessaire de soumettre un dossier complet à Miloud TAIBI, comprenant le formulaire de demande rempli, une pièce d'identité valide, ainsi qu'un devis ou une facture de l'auto-école et un RIB pour le versement de l'aide. Notez bien que cette aide ne peut être attribuée qu'une seule fois.

+ Cliquez ici pour télécharger le formulaire de demande

04. LES AIDES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) est une aide financière française destinée **aux familles ayant à charge un enfant handicapé**. Cette allocation vise à compenser les frais supplémentaires engendrés par l'éducation et les soins nécessaires à l'enfant en situation de handicap. Elle est attribuée sous condition de taux d'incapacité et est destinée à améliorer la qualité de vie de l'enfant et de sa famille.

Les avantages de l'AEEH

- **Soutien financier** : L'AEEH aide à couvrir les coûts des soins médicaux, éducatifs et les dépenses liées au handicap de l'enfant.
- **Flexibilité** : Les familles peuvent utiliser l'allocation pour répondre aux besoins spécifiques de leur enfant, que ce soit pour des soins médicaux, l'achat de matériel spécialisé ou le financement d'assistances diverses.
- **Accompagnement personnalisé** : Les familles bénéficient d'un accompagnement personnalisé par la MDPH pour aider à l'organisation des soins et à l'amélioration de la qualité de vie de l'enfant.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour bénéficier de l'AEEH, plusieurs conditions doivent être remplies :

- **Âge de l'enfant** : L'enfant doit avoir moins de 20 ans.
- **Taux d'incapacité** : L'enfant doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % si son état nécessite une éducation ou des soins particulièrement contraignants.
- **Résidence** : L'enfant doit résider en France de manière stable.

MONTANT ET DURÉE DE L'AIDE

Le montant de base de l'AEEH dépend de la situation familiale, mais est fixe et ne varie pas avec les revenus. Il peut être complété par l'un des six compléments différents, attribués selon la complexité des soins requis par l'enfant ou l'impact de son handicap sur la vie familiale. Ces compléments varient considérablement en fonction des besoins spécifiques de l'enfant et des charges que la famille doit supporter.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

#01

Dossier de demande : Le dossier de demande d'AEEH doit être rempli et déposé auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département. Ce dossier inclut le formulaire Cerfa de demande complété, un certificat médical récent, et une description de votre situation familiale et des besoins de l'enfant.

+ Cliquez ici pour déposer votre demande

#02

Évaluation par la MDPH : Une fois le dossier soumis, il est évalué par une équipe pluridisciplinaire qui détermine le taux d'incapacité de l'enfant et les aides appropriées.

#03

Décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) : La CDAPH prend la décision finale sur l'attribution de l'AEEH, ou non, et de ses compléments.

L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) est une aide financière française **destinée à assurer un revenu minimum aux personnes adultes ayant un handicap** qui réduit significativement leur capacité de travail. Cette allocation vise à compenser les difficultés professionnelles et à aider les bénéficiaires à mener une vie plus autonome.

Les avantages de l'AAH

- **Soutien financier :** L'AAH offre un soutien financier qui aide les personnes handicapées à couvrir leurs besoins de base.
- **Accessibilité aux aides complémentaires :** Les bénéficiaires de l'AAH peuvent également être éligibles pour d'autres aides telles que l'Allocation de Logement Social (ALS) ou des aides spécifiques pour les travaux d'adaptation du domicile.
- **Amélioration de l'autonomie :** En fournissant un revenu stable, l'AAH aide les personnes handicapées à gagner en autonomie et à participer plus activement à la société.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour bénéficier de l'AAH, plusieurs conditions doivent être remplies :

- **Âge :** Être âgé de plus de 20 ans (ou plus de 16 ans si la personne n'est plus considérée comme à charge pour les allocations familiales).
- **Taux d'incapacité :** Avoir un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % si la personne est reconnue comme ayant des difficultés à trouver un emploi en raison de son handicap.
- **Résidence :** Résider en France de manière stable et régulière.

MONTANT ET DURÉE DE L'AIDE

Le montant de l'AAH dépend des ressources de la personne et peut être complété par d'autres allocations si certaines conditions sont remplies. La durée de l'AAH est déterminée par la nature et la gravité du handicap, avec des périodes d'attribution variant de un à dix ans, renouvelables en fonction de l'évaluation continue de la condition.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

#01 Dossier de demande : La demande d'AAH doit être déposée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Le dossier comprend le formulaire de demande Cerfa, un certificat médical détaillant le handicap, ainsi que des informations sur la situation financière et familiale.

+ Cliquez ici pour déposer votre demande

#02 Évaluation par la MDPH : Le dossier est évalué par une équipe pluridisciplinaire qui examine les conditions médicales, les capacités de travail et les besoins spécifiques liés au handicap de la personne.

#03 Décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) : La CDAPH prend une décision quant à l'attribution de l'AAH et en détermine la durée.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide financière française conçue **pour couvrir les frais supplémentaires engendrés par un handicap**, dans la vie quotidienne des personnes handicapées. Cette prestation vise à favoriser le maintien à domicile ou à faciliter la vie en établissement spécialisé. Elle est personnalisée selon les besoins spécifiques de chaque bénéficiaire et peut être utilisée pour une variété de services et d'équipements.

Les avantages de la PCH

- **Flexibilité :** La PCH est une prestation modulable qui s'adapte aux besoins individuels, offrant une aide personnalisée.
- **Autonomie accrue :** En couvrant les coûts des aides nécessaires, la PCH permet aux personnes handicapées de mieux gérer leur autonomie au quotidien.
- **Qualité de vie améliorée :** La prestation contribue à une meilleure qualité de vie en réduisant l'impact financier du handicap.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour bénéficier de la PCH, les critères suivants doivent être respectés :

- **Âge** : Bien que la demande puisse être faite à tout âge, les droits à la prestation sont ouverts uniquement jusqu'à 75 ans, sauf si la personne était déjà bénéficiaire avant cet âge.
- **Taux d'incapacité** : La personne doit avoir un taux d'incapacité d'au moins 50 %, évalué par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- **Résidence** : Le demandeur doit résider de façon régulière en France.

TYPES DE SOUTIENS COUVERTS

La PCH peut couvrir les coûts associés à :

- **Les aides humaines** : le paiement d'assistants de vie pour les activités quotidiennes.
- **Les aides techniques** : par exemple, l'achat ou la location de matériel spécifique adapté au handicap.
- **Les aménagements du logement** : modifications nécessaires pour rendre le domicile accessible et fonctionnel.
- **Les aménagements du véhicule** : adaptations nécessaires pour les déplacements.
- **Les surcoûts liés au transport** : coûts additionnels pour les déplacements fréquents liés au handicap.
- **Les charges spécifiques ou exceptionnelles** : dépenses directement liées au handicap et non couvertes par d'autres allocations.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

#01

Dossier de demande : La demande de PCH doit être formulée à travers un dossier spécifique, disponible auprès de la MDPH. Ce dossier inclut des rapports médicaux détaillés, une description des besoins et des devis pour les équipements et services nécessaires.

#02

Évaluation par la MDPH : Après dépôt du dossier, celui-ci est évalué par une équipe pluridisciplinaire qui détermine les besoins précis de compensation du handicap.

#03

Décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) : La CDAPH rend une décision sur le droit à la prestation et sur le montant alloué, en fonction des besoins évalués.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

LES BOURSES RÉSERVÉES POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Outre la bourse sur critères sociaux, les étudiants en situation de handicap peuvent postuler à des bourses spécifiques pour couvrir les frais supplémentaires dus à leur handicap.

LA BOURSE HANDINAMIQUE

Cette aide est destinée aux étudiants en situation de handicap confrontés à des coûts supplémentaires liés à leur condition.

Elle peut couvrir les dépenses pour l'adaptation de logements pour personnes à mobilité réduite, les frais de déplacement et l'achat d'équipements spéciaux nécessaires pour les études, comme des logiciels spécialisés, des imprimantes en braille ou des services d'interprétation en langue des signes.

Les candidats doivent lister ces besoins spécifiques et joindre les devis dans leur demande, sans que le total n'excède 3 000 euros.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

FONDATION GIVEKA

L'aide de la Fondation Giveka offre un soutien de 5 000 euros aux étudiants français ou suisses en difficulté financière à cause d'un handicap, maladie ou accident.

Cette aide, qui peut compléter d'autres soutiens du Crous, est renouvelable.

Pour la demander, soumettez au service social du Crous un dossier contenant un rapport médical confidentiel, une lettre motivant la demande et des justificatifs de revenus et de charges.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

De plus, de nombreuses associations et fondations privées offrent des bourses pour soutenir les jeunes dans leurs logements, études, projets professionnels et transitions dans la vie adulte.

Par exemple, la Fondation de France distribue 2 200 bourses annuellement à travers ses 120 fondations, la Fondation Georges Besse aide les étudiants en sciences et la Fondation Entraide Hostater assiste les étudiants en fin de cursus.

Ces bourses sont accessibles même si elles ne ciblent pas exclusivement les étudiants handicapés. Pour des orientations spécifiques, contactez notre référent handicap.

Myriam TICHANI

 06 21 86 38 59 / 01 84 21 01 11

 m.tichani@ima-school.com



LES MAISONS DÉPARTEMENTALES POUR LE HANDICAP

Les maisons dédiées aux personnes en situation de handicap jouent un rôle crucial en fournissant des informations, un accompagnement et des conseils aux personnes handicapées et à leurs proches.

Elles offrent des services tels que des lignes téléphoniques dédiées et des publications périodiques sur les droits des handicapés.

Chaque maison dispose d'une Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées qui, basée sur les évaluations d'une équipe pluridisciplinaire, statue sur les droits des individus handicapés.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

LES BOURSES DE LA FEDEEH

Les bourses de la FEDEEH soutiennent le parcours éducatif et professionnel des jeunes handicapés.

Elles visent à fournir des moyens financiers pour compenser les besoins spécifiques non couverts par d'autres aides, encourageant ainsi ces jeunes dans leur formation.

Pour être éligible, il faut être un jeune en situation de handicap inscrit dans l'enseignement supérieur ou en terminale, désirant poursuivre des études supérieures.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

INCLU'PRO

Inclu'Pro est **une offre de formation pré-qualifiante financée par l'Agefiph**, conçue pour aider les personnes en situation de handicap à valider et développer leur projet professionnel, à se maintenir en emploi, ou à entamer une reconversion. Ce programme vise à garantir une inclusion effective sur le marché du travail en offrant une formation adaptée aux besoins individuels, en complémentarité avec les services du Service Public de l'Emploi et d'autres offres de formation de droit commun.

Les bénéficiaires de cette formation, qu'ils soient inscrits ou non à Pôle Emploi et quel que soit le type de leur handicap, sont accompagnés pour construire leur projet professionnel ou de reconversion. Inclu'Pro se distingue par son approche individualisée des parcours, la modularisation de l'offre et la diversification des modalités pédagogiques. Cette approche inclut des ateliers collectifs et du coaching individuel.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

05. ALTERNANCE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

LES MISSIONS LOCALES

Les Missions Locales sont des structures de proximité du service public qui **accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans vers l'insertion professionnelle et sociale**. Elles proposent un accueil, des informations, des conseils et un accompagnement personnalisé pour aider les jeunes à résoudre les problèmes qui entravent leur chemin vers l'emploi. De plus, elles facilitent l'accès à des opportunités d'emploi et de formation, et offrent un soutien dans la recherche d'emploi, la formation, la santé, le logement et les démarches administratives.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

1 JEUNE, 1 MENTOR

Le programme "1 Jeune, 1 Mentor" offre un soutien par le mentorat pour aider les jeunes de moins de 30 ans à se développer personnellement et professionnellement.

Les mentors bénévoles accompagnent les jeunes dans leur scolarité, leur orientation et leur insertion professionnelle, en se rencontrant régulièrement pendant au moins six mois.

Les binômes sont encadrés par des associations qui fournissent une structure sécurisée et un suivi continu.

Cette initiative vise à promouvoir l'égalité des chances en aidant les jeunes à surmonter les obstacles géographiques, sociaux et culturels.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)





1 JEUNE, 1 SOLUTION

"1 jeune, 1 solution" est un dispositif gouvernemental français conçu pour accompagner les jeunes dans leur entrée dans la vie professionnelle.

Il offre un éventail de mesures telles que des aides à l'embauche pour les entreprises, des formations, des accompagnements spécifiques, et des services pour faciliter l'accès à l'emploi.

Le site sert de plateforme pour connecter les jeunes avec des offres d'emploi, de stages, d'alternance et des dispositifs d'accompagnement ou d'aides proposés par le gouvernement et ses partenaires.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

LA CELLULE RÉGIONALE INTERMINISTÉRIELLE D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'APPRENTISSAGE D'ÎLE-DE-FRANCE

La Cellule Régionale Interministérielle d'Accompagnement vers l'Apprentissage d'Île-de-France est une initiative conçue pour soutenir les jeunes qui cherchent à démarrer un apprentissage mais qui n'ont pas encore trouvé de formation ni d'employeur.

Cette cellule fonctionne comme un point d'information où les jeunes peuvent s'informer sur les métiers et les diverses formations disponibles, facilitant ainsi leur insertion dans le monde professionnel par l'apprentissage. Elle joue un rôle clé dans la coordination des efforts pour augmenter le nombre d'apprentis dans la région, en collaborant avec divers acteurs du secteur éducatif et professionnel.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

06. AIDES PSYCHOLOGIQUES ET MÉDICALES

LES MUTUELLES ÉTUDIANTES

Une mutuelle étudiante est **une assurance complémentaire santé** adaptée aux besoins des étudiants. Elle vise à compléter les remboursements du régime obligatoire de la Sécurité sociale, souvent insuffisants pour couvrir entièrement les frais médicaux. Les services offerts incluent le remboursement des soins médicaux, des médicaments, des consultations spécialisées ainsi que des frais optiques et dentaires. En outre, certaines mutuelles proposent des services additionnels tels que le soutien psychologique, des programmes de prévention santé et des conseils en nutrition.

Les mutuelles étudiantes les plus reconnues en France sont :

- La LMDE (La Mutuelle des Étudiants)
- Heyme

La LMDE offre une couverture complète qui s'adapte aux besoins des étudiants avec des options pour les séjours à l'étranger.

Heyme, de son côté, propose des formules flexibles avec des garanties modulables selon le budget et les besoins spécifiques de chaque étudiant, incluant des offres pour des voyages internationaux.

Ces mutuelles permettent aux étudiants de gérer efficacement leurs dépenses de santé sans compromettre leur bien-être durant leurs études.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Depuis le 1er novembre 2019, la Complémentaire Santé Solidaire combine les avantages de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et de l'ACS (Aide pour une Complémentaire Santé).

Cette aide finance la partie des soins de santé non couverte par la Sécurité sociale. Elle assure une couverture sans dépassements d'honoraires dans le parcours de soins coordonnés, incluant le forfait journalier hospitalier et le tiers payant. Elle offre aussi des prises en charge pour les équipements comme les prothèses dentaires, les lunettes et les aides auditives.

Les personnes éligibles ne paient pas de frais supplémentaires pour ces services, en fonction de leurs ressources et de leur âge. La souscription se fait en ligne via le site d'Ameli.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

SANTÉ PSY ÉTUDIANTS

Santé Psy Étudiant est un dispositif gouvernemental conçu pour offrir **un accompagnement psychologique aux étudiants en France**.

Dans le cadre de ce programme, les étudiants en situation de mal-être peuvent recevoir jusqu'à 8 séances de 45 minutes avec un psychologue, totalement gratuites et sans avance de frais.

Cette initiative vise à faciliter l'accès au soutien psychologique et à améliorer le bien-être mental des étudiants.

Pour démarrer ce parcours de soutien, rendez-vous sur le site pour plus d'informations et pour prendre les premières mesures vers une aide professionnelle.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

DISPOSITIF NIGHTLINE

Nightline est **un service d'écoute nocturne destiné aux étudiants**, géré par des étudiants volontaires formés. Ce service est confidentiel, anonyme, non directif et sans jugement. Les volontaires n'orientent pas les appelants, mais les écoutent et les soutiennent dans leurs décisions.

Nightline **est disponible de 21h à 2h30 du matin** et est actuellement opérationnel à Paris, avec des plans d'expansion dans d'autres villes universitaires françaises.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

FIL SANTÉ

Fil Santé Jeunes est un service gratuit et anonyme destiné aux jeunes de 12 à 25 ans, offrant **une écoute téléphonique par des professionnels de santé** tels que des médecins et psychologues.

En plus des appels, le service propose des chats en ligne, individuels ou collectifs, permettant une communication directe avec des experts. Chaque chat est confidentiel et sans suivi, assurant une nouvelle conversation à chaque connexion. Ce dispositif bénéficie du soutien de Santé Publique France et de la direction générale de la cohésion sociale.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

RELAIS FSE93

Le Relais FSE93 (Fédération Santé Étudiants France), situé au :
48 avenue de la République à La Courneuve, propose des consultations gratuites pour les étudiants, disponibles sur rendez-vous au 06 40 29 78 98. Des consultations sont également offertes certains lundis après-midi à l'Espace associatif et culturel du Campus Condorcet à Aubervilliers.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

LES BAPU

Les BAPU, ou Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire, sont des centres offrant des consultations psychologiques aux étudiants. Ces services comprennent des interventions de psychiatres, de psychologues, et d'assistants sociaux, et visent à fournir un soutien psychologique adapté aux besoins des étudiants. Les consultations sont généralement gratuites, couvertes par la Sécurité sociale et les mutuelles, sans avance de frais. Les BAPU assurent un suivi continu selon les besoins de chaque étudiant, sans limitation du nombre de séances.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Les étudiants victimes de harcèlement peuvent prendre contact avec notre référent.

Myriam TICHANI

☎ 06 21 86 38 59 / 01 84 21 01 11

✉ m.tichani@ima-school.com



Vous pouvez également trouver une aide juridique auprès de :

- [La Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers](#), qui offre des consultations juridiques gratuites sur rendez-vous, assurées par divers experts en droit.
- [Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles \(CIDFF93\)](#), qui tient une permanence à la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers pour informer et accompagner les victimes.
- [Maître Louis Le Foyer de Costil](#), avocat spécialisé en droit de l'éducation. Il offre des conseils et un accompagnement juridique aux étudiants confrontés à des situations de harcèlement.

Il est conseillé de se rapprocher de ces structures pour être écouté, informé de ses droits et accompagné dans les démarches.

LES ÉCOLES DENTAIRES / OSTÉOLOGIE / PODOLOGIE

Les écoles dentaires, d'ostéologie et de podologie **offrent l'opportunité d'accéder à des soins à moindre coût.**

Ces établissements permettent aux étudiants de pratiquer sous la supervision de professionnels, ce qui contribue à la modération des tarifs pour certains traitements comme l'orthodontie et les prothèses.

Par exemple, la pose d'une couronne peut coûter environ 500 € dans un centre de soins universitaire, contre 700 € en pratique privée. Les tarifs pour les séances d'ostéopathie ou de podologie sont également plus abordables dans ces centres que chez les praticiens libéraux.

N'hésitez pas à contacter les Centres Hospitaliers Universitaires de votre ville pour obtenir davantage de renseignements ou pour prendre rendez-vous.

PLANNING FAMILIALE

Le Planning Familial rend **les services de santé sexuelle et reproductive** plus accessibles en proposant des consultations, des conseils et des informations sur la contraception ainsi que la prévention des infections.

Il adapte ses tarifs à chaque situation financière pour favoriser l'inclusivité, tout en garantissant la confidentialité et le respect de l'anonymat.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Dans le cadre des engagements des autorités françaises, des protections périodiques gratuites sont disponibles dans les résidences universitaires des Crous et certains espaces de restauration.

Notre école a rejoint cette initiative, offrant gratuitement des serviettes hygiéniques et des tampons pour combattre la précarité menstruelle.

En outre, depuis début 2024, la Sécurité Sociale prend en charge l'achat des protections périodiques réutilisables pour toutes les femmes de moins de 26 ans.

ÉCOUTE - INFORMATION - ORIENTATION

0800 08 11 11

numéro vert anonyme et gratuit

du lundi au samedi de 9h à 20h

planning-familial.org

Avec le soutien des Agences Régionales de Santé, du Ministère des Solidarités et de la Santé et du Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes

le planning familial

CONTRACEPTION GRATUITE

Depuis le 1er janvier 2022, l'Assurance maladie **couvre intégralement la contraception pour les femmes de moins de 26 ans**, incluant une consultation annuelle et les examens biologiques nécessaires.

L'accès au dépistage du VIH et d'autres IST est aussi généralisé sans ordonnance et pris en charge à 100% pour cette tranche d'âge, tout comme la contraception d'urgence.

En complément, tous les jeunes de moins de 26 ans **peuvent désormais obtenir gratuitement des préservatifs** masculins et féminins en pharmacie.

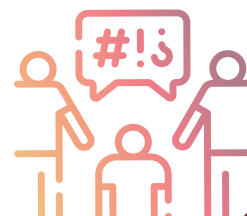
HARCÈLEMENT SEXUEL

Si **vous êtes victime ou témoin de harcèlement sexuel**, nous vous encourageons à contacter le référent dédié.

Myriam TICHANI

☎ 06 21 86 38 59 / 01 84 21 01 11

✉ m.tichani@ima-school.com



Pour un soutien additionnel, la plateforme gouvernementale **Arrêtons les violences** propose un dispositif d'information et de signalement.



[+ Le site arrêtons les violences](#)

De plus, **le collectif CLASCHEs**, spécialisé dans la prévention ainsi que la lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur, offre également des ressources utiles et un accompagnement adapté.

[+ Le site Clasches](#)

Nous organisons **des permanences mensuelles** pour discuter de la diversité, du harcèlement et de la mixité sous la direction de Myriam TICHANI, notre référente.

Ces séances se tiennent **tous les 1^{er} lundis et les derniers jeudis de chaque mois.**

07. AIDES ALIMENTAIRES ET MATÉRIELLES

LE CROUS

Les CROUS offrent des services **de restauration universitaire**, proposant des repas complets et équilibrés à petit prix.

Ouvert à tous les étudiants, un repas coûte 3,30 € pour les non-boursiers et 1 € pour les boursiers ou les étudiants en situation de précarité. Ces repas, équilibrés et abordables, sont accessibles dans divers formats de restauration, tels que les restaurants universitaires, cafétérias ou foodtrucks, répartis sur différents sites proches des lieux de vie étudiante.

Pour plus de détails, vous pouvez visiter le site internet du CROUS Créteil.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

LES ÉPICERIES SOLIDAIRES

L'épicerie solidaire fonctionne comme un commerce de proximité où les personnes en difficulté économique peuvent **acheter des denrées de qualité à un prix réduit**, entre 10% et 30% de la valeur marchande.

Ces épiceries offrent une gamme alimentaire variée incluant des produits frais, des fruits et légumes, ciblant des bénéficiaires tels que les personnes à faibles revenus, comme les étudiants. Chaque épicerie a ses propres critères d'admission. Vous pouvez trouver la liste des épiceries solidaires en ligne.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

LES AGORAÉ

L'AGORAÉ est un concept qui combine **un espace de vie et une épicerie sociale et solidaire**, créé par et pour les étudiants. Ces lieux offrent un environnement accueillant sans stigmatisation, favorisant l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur.

L'épicerie propose des produits à des prix réduits, entre 10% et 30% du prix du marché, accessibles selon des critères sociaux spécifiques à chaque région. Ce projet reçoit le soutien de plusieurs ministères, dont celui de l'Agriculture et de l'Alimentation. Pour plus d'informations et pour vérifier votre éligibilité, rendez-vous sur le site.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

L'ASSOCIATION LINKEE

Linkee est une initiative qui peut être particulièrement utile pour les étudiants **en facilitant l'accès à des aliments de qualité**. La plateforme permet de réduire le gaspillage alimentaire en connectant les étudiants avec des entreprises qui ont des excédents de nourriture.

En s'inscrivant sur Linkee, les étudiants peuvent bénéficier de ces dons alimentaires, ce qui représente une aide précieuse pour ceux qui peuvent se trouver dans une situation financière difficile. Pour les étudiants intéressés, l'accès se fait simplement en se connectant sur le site et en suivant les instructions pour s'inscrire et participer au programme.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

L'ASSOCIATION CO'PI

L'association Co'pī est **un réseau d'entraide étudiante** qui fournit des ressources aux étudiants en difficulté. Elle propose des distributions gratuites de nourriture, des produits d'hygiène et des vêtements.

En plus de l'aide matérielle, Co'pī offre un accès aux droits, à la culture, au sport, à l'emploi et organise diverses activités pour lutter contre l'isolement. Elle opère dans plusieurs villes de France et s'engage dans la lutte contre la précarité étudiante. Pour en savoir plus ou pour bénéficier de ces services, vous pouvez vous inscrire sur leur site.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

LES RESTOS DU CŒUR, LA CROIX-ROUGE, EMMAÛS, ET LE SECOURS POPULAIRE

Les Restos du Cœur, la Croix-Rouge, Emmaüs et le Secours Populaire sont des organisations en France qui soutiennent les personnes en situation de précarité, y compris les étudiants.

Elles proposent de l'aide alimentaire, vestimentaire et, dans certains cas, du soutien pour le logement. Ces entités offrent des services essentiels tels que des repas et des biens de première nécessité, souvent gratuitement ou à moindre coût. Leur action est essentielle pour aider les étudiants à surmonter les obstacles financiers et poursuivre leurs études dans de meilleures conditions.

Pour en savoir plus, vous pouvez visiter leurs sites :

+ Les Restos du Cœur

+ La Croix-Rouge

+ Le Secours Populaire

+ Emmaüs

LES APPLICATIONS

Des applications comme **Too Good To Go**, **Optimiam** et **Zéro-gâchi** permettent aux étudiants de récupérer des invendus alimentaires de restaurants et de magasins à des prix réduits, contribuant ainsi à lutter contre le gaspillage alimentaire.

En outre, des initiatives locales soutenues par des associations telles que HopHopFood à Paris, ou par des entreprises d'économie sociale, offrent des solutions durables similaires. N'hésitez pas à vous renseigner sur ces initiatives locales.

08. AIDES JURIDIQUES

LE SERVICE DE RENSEIGNEMENT EN DROIT DU TRAVAIL DE LA DRIEETS

Le Service de renseignement en droit du travail de la DRIEETS (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) est une ressource précieuse pour ceux qui travaillent ou envisagent de travailler pendant leurs études. Ce service offre des informations et des conseils gratuits sur le droit du travail, aidant ainsi à comprendre vos droits et devoirs en tant qu'employés.

FONCTIONNALITÉS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENT EN DROIT DU TRAVAIL

- **Information sur la législation du travail :** Le service fournit des explications claires et accessibles sur les lois du travail françaises, incluant les contrats de travail, les droits à la pause et au repos, le salaire minimum, les conditions de travail et plus encore.
- **Conseils personnalisés :** Vous pouvez poser des questions spécifiques sur votre situation de travail et recevoir des conseils adaptés à votre cas, ce qui est particulièrement utile pour ceux qui occupent des emplois atypiques ou des stages.
- **Résolution de conflits :** Le service aide également à clarifier les situations susceptibles de générer des malentendus ou des conflits entre employés et employeurs, en offrant des informations sur la manière de résoudre ces problèmes légalement.
- **Prévention des risques :** Il informe sur vos droits et les mesures de sécurité au travail, essentiels pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles.
- **Sessions d'information et ateliers :** Le service organise souvent des sessions d'information et des ateliers dans diverses institutions éducatives pour éduquer sur vos droits au travail.
- **Ressources en ligne et publications :** De nombreux guides, brochures et ressources en ligne sont disponibles pour aider à comprendre le droit du travail français en détail.

Vous pouvez accéder à ce service par téléphone, email, ou en visitant les bureaux de la DRIEETS dans votre région. Les consultations peuvent être anonymes, ce qui permet de poser des questions sans crainte de répercussions.



0 806 000 126

Service gratuit
+ prix appel

L'INSPECTION DU TRAVAIL

Tu as la possibilité de faire appel à l'Inspection du travail pour qu'elle intervienne et vérifie toute violation des réglementations concernant la discrimination, la sécurité ou les règles d'encadrement des apprentis sur ton lieu de travail.

L'Inspection du travail joue un rôle clé en assurant que les employeurs respectent toutes les normes légales liées aux contrats de travail, aux horaires, aux salaires, et aux conditions de sécurité et de santé au travail. En cas de non-respect de ces normes, elle peut intervenir pour résoudre les conflits et garantir un environnement de travail sûr et respectueux.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

En cas de litiges relatifs à l'exécution ou à la résiliation de ton contrat de travail, tu as le droit de t'adresser au Conseil de Prud'hommes.

Ce tribunal spécialisé règle les différends entre les employeurs et les salariés dans le cadre du droit privé du travail. L'accès au Conseil de Prud'hommes est gratuit, il traite divers conflits tels que les questions de contrat de travail, de salaires, de congés, de primes, de durée du travail et de licenciements individuels.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

MÉDIATEUR

En cas de litiges liés à l'exécution ou à la résiliation de ton contrat, tu as la possibilité de faire appel à des médiateurs au sein des chambres consulaires. La médiation vise principalement à prévenir et à résoudre à l'amiable les ruptures de contrat, sécuriser les parcours de formation, régler les différends et prévenir les décrochages. Selon le secteur d'activité de l'entreprise, tu devras t'adresser soit à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, soit à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Île-de-France.

Si la médiation ne parvient pas à résoudre le conflit, il est recommandé de contacter le référent régional de l'apprentissage de la DREETS (Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et l'inspection du travail. En outre, en cas d'exclusion définitive de l'apprenti par le CFA, les médiateurs peuvent être sollicités par le CFA ou l'apprenti pour les contrats signés depuis 2019, conformément à l'article L6222-18-1 du Code du travail.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

LA FAGE

La FAGE, ou Fédération des Associations Générales Étudiantes, représente une ressource précieuse pour les étudiants en France qui cherchent à **améliorer leurs conditions de vie et d'études**. Fondée en 1989, cette organisation indépendante rassemble environ 2 000 associations étudiantes, ce qui représente près de 300 000 jeunes. Structurée autour de principes de démocratie participative, la FAGE est engagée dans la défense des droits étudiants, la promotion de l'innovation sociale et la solidarité étudiante.

Les étudiants peuvent tirer avantage de la FAGE pour plusieurs raisons :

- **Représentation et défense des droits** : La FAGE agit activement pour représenter les intérêts des étudiants devant les institutions éducatives et les autorités gouvernementales, traitant des questions telles que les droits académiques, les conditions de logement et l'accès aux services de santé.
- **Innovation sociale et solidarité** : Les initiatives de la FAGE en matière de prévention, de solidarité et d'économie sociale et solidaire offrent aux étudiants des opportunités de s'engager dans des projets qui bénéficient à la communauté étudiante et au-delà.
- **Événements et formations** : La FAGE organise une variété d'événements et de formations qui visent à renforcer les compétences des étudiants, que ce soit dans la gestion associative, le leadership, ou d'autres domaines clés pour leur développement personnel et professionnel.
- **Services aux associations** : Pour les étudiants impliqués dans la gestion d'associations, la FAGE offre des ressources précieuses pour aider à la gestion et au développement de ces organisations, incluant des conseils juridiques et financiers.

La FAGE se veut également pluraliste et a-partisane, ce qui assure que ses actions et ses programmes sont conçus pour l'intérêt général des étudiants, sans influence politique ou professionnelle externe.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

LES SYNDICATS ÉTUDIANTS

Les syndicats étudiants sont essentiels pour représenter et défendre les intérêts des étudiants à la fois au sein des universités, écoles et face aux décideurs politiques. Ces organisations jouent un rôle essentiel dans l'amélioration des conditions académiques et sociales des étudiants en représentant leurs intérêts à la fois au sein des universités, des écoles et auprès des décideurs politiques.

- **Représentation efficace** : Les syndicats étudiants servent d'intermédiaires entre les étudiants et les divers niveaux d'administration universitaire ainsi que les autorités gouvernementales. Ils militent pour améliorer la qualité de l'éducation, faciliter l'accès à des ressources adéquates, réduire les frais de scolarité et améliorer les conditions de vie et d'études.
- **Soutien et services diversifiés** : En adhérant à un syndicat étudiant, vous pouvez bénéficier d'une variété de services tels que le soutien juridique, des conseils financiers et en logement, ainsi que des programmes de bien-être et de santé mentale. Ces organisations offrent également des opportunités de réseautage, des ateliers de développement professionnel et des services

d'aide à l'emploi ou aux stages.

- **Engagement civique et social** : Les syndicats étudiants encouragent l'activisme et la participation à des campagnes sur des sujets sociaux et politiques importants. Cela inclut des initiatives pour l'environnement, l'équité sociale et les droits humains, permettant aux étudiants de s'impliquer activement dans des causes qui leur tiennent à cœur.

- **Opportunités internationales** : Certains syndicats étudiants ont des liens avec des réseaux internationaux, offrant ainsi des chances d'engager des dialogues mondiaux, de participer à des programmes d'échange ou de soutenir des initiatives internationales.

Des organisations comme l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France) et l'UNI (Union Nationale Inter-universitaire) peuvent intervenir en faveur des étudiants pour des questions d'équité, de droits étudiants et de conditions d'étude.

Rejoindre un syndicat étudiant offre non seulement une protection et une représentation dans des domaines cruciaux de la vie universitaire, mais prépare également les étudiants à devenir des citoyens informés et actifs, prêts à contribuer positivement à la société.

09. AIDES NUMÉRIQUES ET INFORMATIQUES

L'AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL

L'aide au premier équipement professionnel des apprentis, disponible via les OPCO, **finance jusqu'à 500 € le matériel nécessaire à la formation** des apprentis.

Cela inclut le matériel pédagogique spécifique, tel que des outils ou des logiciels, et peut couvrir l'achat d'équipements informatiques pour l'enseignement à distance.

Les achats sont gérés par les CFA, qui peuvent choisir de céder ou de conserver la propriété du matériel. Pour bénéficier de cette aide, vous devez initier la demande dès le début de votre contrat de formation à Miloud TAIBI.



PROMOTIONS ÉTUDIANTES

Les étudiants bénéficient de réductions substantielles sur divers produits et services pour soutenir leurs études et la vie quotidienne.

Voici quelques offres spécifiques :

- **Culture et loisirs** : Accès à prix réduit dans les cinémas, musées et théâtres.
- **Technologies** : Des marques comme Apple, Dell et Microsoft offrent des réductions sur les ordinateurs et logiciels pour les étudiants. Ces offres peuvent inclure des pourcentages de réduction sur les achats ou des offres groupées spéciales.
- **Alimentation** : Réductions dans certains restaurants ou sur des applications de livraison de nourriture.
- **Cartes de réduction étudiante internationale (ISIC)** : Offre des réductions variées à travers le monde.

Ces réductions peuvent vous aider à gérer vos finances plus efficacement, tout en profitant de vos années universitaires. Il est recommandé de vérifier les détails et conditions de chaque offre sur les sites des fournisseurs.

10. AIDES AU BIEN-ÊTRE ET À LA CULTURE

LE PASS'SPORT

Le Pass'Sport est une initiative financière du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, **offrant 50€ pour aider les jeunes à financer leur adhésion dans une structure sportive**. Cette aide vise à encourager la pratique sportive régulière chez les jeunes de 6 à 30 ans, notamment ceux éloignés de l'activité sportive pour des raisons financières ou en raison d'un handicap. Le Pass'Sport est utilisable dans une grande variété de clubs et d'associations sportives.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

LE PASS JEUNES

Le Pass Jeunes est un programme développé par la Ville de Paris pour encourager les jeunes âgés de 14 à 25 ans à participer **à diverses activités culturelles, sportives et de loisirs**. Il se présente sous la forme d'un chéquier contenant 40 coupons.

Les coupons sont utilisables pour des entrées à des musées, des théâtres, des piscines, ainsi que pour des ateliers et des activités sportives. Les jeunes résidant à Paris ou dans les villes partenaires de Seine-Saint-Denis peuvent bénéficier de ce pass.

Le pass est valide du 1er juin au 30 septembre, ou jusqu'au 31 mai de l'année suivante, en fonction des activités choisies.

Pour l'obtenir, vous devez réserver le pass en ligne et le retirer à un point de distribution défini par la mairie. Cette initiative vise à promouvoir l'accès à la culture et au sport pour les jeunes, tout en encourageant la découverte de nouvelles expériences enrichissantes dans leur ville.



[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

LA CARTE JEUNES EUROPÉENNE

Pour seulement 10 €, la Carte Jeunes Européenne offre **une multitude de bons plans valables dans 37 pays européens**. Que ce soit pour des voyages, des sorties culturelles ou des activités sportives, bénéficiez de plus de 72 000 avantages pendant un an. Profitez de réductions pour visiter divers musées, des sites culturels comme la Cité des sciences et de l'industrie, ou encore des joyaux patrimoniaux tels que le Château de Chenonceau.

La gestion de ce programme européen a été confiée à l'EYCA (European Youth Card Association), une association reconnue par le Conseil de l'Europe.

Voici quelques détails clés de la carte :

- **Validité** : un an.
- **Coût** : 10 euros, frais de port en France métropolitaine inclus.
- **Public cible** : jeunes de 12 à 30 ans.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

LA CARTE ISCI

La **carte ISIC** (International Student Identity Card) **est une carte d'identité étudiante internationale** qui offre à ses détenteurs des réductions et des avantages dans de nombreux domaines tels que les voyages, les logements, les musées, les activités culturelles et les commerces. Elle est reconnue mondialement et peut être utilisée dans plus de 130 pays.

AVANTAGES DE LA CARTE ISIC

- **Réductions sur les voyages :** La carte permet d'obtenir des tarifs réduits sur les billets d'avion, les réservations de train, de bus et de logements à travers le monde.
- **Accès à la culture :** Elle offre des réductions ou des entrées gratuites dans de nombreux musées, théâtres, cinémas et autres sites culturels.
- **Offres et promotions :** Les détenteurs de la carte peuvent bénéficier de réductions chez divers partenaires commerciaux pour des produits et services variés, allant de l'habillement à la technologie en passant par l'alimentation.
- **Services éducatifs et logiciels :** Réductions sur les logiciels, abonnements aux magazines, livres et autres ressources éducatives.

La carte ISIC est généralement disponible pour les étudiants, sans limite d'âge. Elle vous est distribué en début d'année.

La carte ISIC est valide pendant un an à partir de la date d'émission, ce qui vous permet de profiter des avantages tout au long de l'année universitaire.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

ENTRÉES GRATUITES DANS LES MUSÉES

À Paris, de nombreux musées offrent l'accès gratuit aux jeunes de moins de 26 ans. Parmi ces établissements figurent des lieux de renom tels que le Musée Rodin, le Musée de l'Orangerie et le Musée du Quai Branly.

Profitez de cette opportunité pour plonger dans l'art et l'histoire, ouvrant ainsi les portes de la culture et enrichissant votre parcours éducatif et personnel. Cette initiative encourage les jeunes à découvrir et à s'émerveiller devant le riche patrimoine culturel de la capitale.

Pour de plus amples informations, consultez les sites de Sortiraparis et Paris-Friendly.

[+ Sortiraparis](#)

[+ Paris-Friendly](#)

11. AIDES POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Si vous venez de l'étranger pour poursuivre vos études en France, vous avez accès à une variété d'aides financières et sociales conçues pour faciliter votre séjour et votre réussite académique.

FINANCEMENT DES ÉTUDES EN FRANCE

Les étudiants internationaux ont plusieurs options pour financer leurs études en France :

- **Bourses d'études :** Les institutions françaises et européennes, comme Erasmus+, offrent des bourses pour soutenir les études supérieures dans les universités françaises. Les bourses du ministère des Affaires étrangères, notamment [les programmes Eiffel](#) (pour les niveaux master et doctorat) et [Major](#) (pour les bacheliers), financent une partie significative des études.
- **Aides du CROUS :** Les étudiants de l'Union européenne, de la Suisse, les titulaires d'un titre de séjour valide et les réfugiés reconnus par l'Ofpra peuvent demander une bourse via un Dossier Social Étudiant (DSE) sur le site du CROUS.
- **Bourses de recherche :** Des organismes comme le CNRS, l'IRD, l'ADEME et l'IFREMER offrent des financements pour les étudiants suivant des filières de recherche spécifiques.

LOGEMENT

- **Aides au logement de la CAF :** Les étudiants étrangers peuvent bénéficier des allocations logement telles que l'APL, l'ALF et l'ALS pour aider à couvrir les coûts du logement.
- **Action Logement :** Propose des garanties comme Visale pour les étudiants de moins de 30 ans et des prêts Loca-Pass pour le dépôt de garantie.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- **Services médicaux universitaires :** Tous les étudiants inscrits bénéficient de l'accès aux services médicaux et psychologiques gratuits des universités. L'inscription à la Sécurité sociale est assistée par ces services pour garantir une couverture santé.

RESTAURATION

- **Restaurants universitaires du CROUS :** Offrent des repas à prix réduit (3,30€, réduit à 1€ pour les boursiers), accessibles à tous les étudiants, indépendamment de leur nationalité.

MOBILITÉ ET LOISIRS

- **Avantages de la carte étudiante :** Permet d'obtenir des tarifs réduits dans les transports publics et des réductions dans diverses installations culturelles et de loisirs.

COMMENT ACCÉDER À CES AIDES ?

Pour maximiser vos chances d'obtenir des aides financières et sociales :

- **Avant votre arrivée** : Contactez le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade ou du consulat général de France dans votre pays pour obtenir des informations précises et actuelles.
- **Une fois en France** : Visitez les bureaux du CROUS et de la CAF pour recevoir des informations personnalisées et soumettre les demandes nécessaires.
- **Ressources en ligne** : Le site [Campus Bourses](#) est une excellente ressource pour rechercher des aides financières par nationalité, niveau d'étude et filière.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

Ces dispositifs sont conçus pour assurer que les étudiants internationaux puissent étudier en France dans les meilleures conditions possibles, en allégeant les charges financières et en fournissant un soutien continu pendant leur parcours académique.

12. LES AIDES DIVERSES ET SPÉCIFIQUES

LA MAISON ÉTUDIANTE

La Maison étudiante à Paris, anciennement connue sous le nom de Maison des initiatives étudiantes, soutient les projets des étudiants parisiens depuis sa création en 2002. Située sur deux sites, elle offre une variété de ressources gratuites telles que des salles de réunion, des bureaux, du matériel informatique et un centre de documentation.

Elle accompagne les étudiants dans la réalisation de projets professionnels, associatifs, culturels et propose des formations ainsi que des conseils personnalisés pour l'entrepreneuriat et l'engagement associatif.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

LE RÉSEAU EXPRESS JEUNE

Le Réseau Express Jeunes est une organisation européenne qui soutient l'inclusion sociale des jeunes, surtout ceux ayant moins d'opportunités. Fondée en 1993, cette organisation met en œuvre des méthodes telles que l'éducation non formelle, l'apprentissage entre pairs et l'animation de rue pour promouvoir la participation active des jeunes, la non-discrimination et l'égalité des genres.

Le réseau engage diverses associations membres pour renforcer leurs capacités et développer des projets communautaires axés sur ces valeurs.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

PÉPITE

Pépité est un réseau national en France qui vise à promouvoir l'entrepreneuriat chez les étudiants et les jeunes diplômés. À travers des Pôles Étudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (Pépité), ce réseau offre des formations, un accompagnement personnalisé et des opportunités de financement pour aider les jeunes à développer et réaliser leurs projets entrepreneuriaux.

Cette initiative soutient l'innovation et la création d'entreprises en renforçant les compétences des jeunes entrepreneurs sur tout le territoire français.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

PLATFORME ANTIDISCRIMINATION

La plateforme antidiscriminations.fr est un service en ligne mis en place par le gouvernement français pour lutter contre toutes les formes de discrimination. Elle vise à informer, orienter et soutenir ceux qui sont confrontés à la discrimination ou en sont témoins.

La plateforme fournit plusieurs services pour lutter contre la discrimination. Elle offre des informations complètes et sensibilise le public aux divers types de discrimination et aux droits des individus. Elle propose également une orientation personnalisée pour guider les utilisateurs dans leurs démarches légales et les informe sur les structures d'aide disponibles. Un soutien pratique est disponible pour aider les victimes à formuler des réclamations auprès d'organismes compétents, comme le Défenseur des Droits. Enfin, la plateforme met à disposition des ressources préventives destinées aux entreprises et aux professionnels pour éviter les comportements discriminatoires au travail.

Accessible en ligne, antidiscriminations.fr offre des ressources éducatives, un accès direct à des experts via chat, téléphone ou formulaire, facilitant ainsi la réaction face à la discrimination.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

CONTACTEZ-NOUS

Pour toutes vos questions relatives aux aides disponibles pour les étudiants, vous pouvez contacter Miloud TAIBI, notre référent pour les aides étudiantes. Il est à votre disposition pour vous orienter et vous fournir toutes les informations nécessaires concernant les différentes aides financières et soutiens offerts par notre école.

N'hésitez pas à le contacter pour obtenir de l'aide dans la planification financière de vos études ou pour toute autre assistance relative aux aides étudiantes.



ADRESSE

173 boulevard Félix Faure,
Aubervilliers 93300



SITE INTERNET

www.ima-school.com



TÉLÉPHONE

+33 1 84 21 01 11



MAIL

m.taibi@ima-school.com



BUSINESS SCHOOL